

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 27 février 2004

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) SCGM-6, document 2, page 2, ligne 3, colonne 3
(ii) SCGM-15, document 1, page 1, ligne 23, colonne 3
(iii) Dossier R-3484-2002, SCGM-3, document 4, page 1, ligne 23, colonne 3

Préambule :

- (i) Le coût réalisé relatif au gaz d'entreposage souterrain (M- 12) est de 817 000 \$ de moins que ce qui avait été projeté.
- (ii) Le volume retiré de chez Union Gas est de $588 \cdot 10^6 \text{m}^3$.
- (iii) La prévision du volume retiré chez Union Gas était de $481 \cdot 10^6 \text{m}^3$.

Question :

- 7.1 Veuillez expliquer pourquoi le coût relatif au gaz d'entreposage souterrain M-12 a diminué par rapport à la prévision tandis que le volume de gaz réellement retiré de l'entreposage est supérieur à ce qui avait été prévu.
-

Réponse :

- 7.1 Cette économie de coût s'explique principalement par une baisse du prix du gaz de compression utilisé dans l'opération de l'entreposage.